

 <p>PA-UfM</p> <p>AP-UpM</p>	<p>PARLIAMENTARY ASSEMBLY– UNION FOR THE MEDITERRANEAN</p> <p>ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MEDITERRANEE</p> <p>الجمعية البرلمانية للاتحاد من اجل المتوسط</p>
---	---

Commission Économique, Financière, des Affaires Sociales et de l'Éducation

Recommandation sur l'impact social et économique des nouvelles technologies dans la région euro-méditerranéenne

La Commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée:

1. Souligne l'importance de l'échange et de la mobilité des étudiants et des enseignants de différentes nationalités entre les universités de la région euro-méditerranéenne, ainsi que le renforcement de la coopération et du partage des meilleures pratiques entre les universités de la région. Encourage l'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de l'enseignement et de l'apprentissage et considère l'éducation comme un vecteur de changement et la connaissance comme un facteur de différenciation.
2. Conclut que les technologies modernes constituent une infrastructure abordable, portable et facilement accessible pouvant être facilement utilisées dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, comblant ainsi les écarts entre le nord et le sud, entre le centre et la périphérie.
3. Considère l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies pas comme une fin en soi, mais comme un moyen de préserver l'être humain et de lutter pour la paix. Encourage les États membres à accorder une attention particulière à l'application des nouvelles technologies et des instruments numériques à l'économie verte.

Encourage à tenir compte de l'impact positif que peut avoir l'accès équitable et équilibré des peuples et des pays à la technologie et aux outils de création dans le cadre d'un partenariat adéquat, permettant un transfert fluide et flexible de la technologie entre les pays développés et ceux en voie de l'être.

4. Reconnaît l'importance d'améliorer la culture numérique et l'accès à Internet dans tous les domaines des États membres. Reconnaît que la numérisation et l'automatisation de l'économie peuvent élargir le fossé entre les peuples, les territoires, les pays et les régions riches et pauvres.

Relève que la concrétisation avec célérité des objectifs du développement durable ne peut se faire sans permettre aux pays sous-développés le plein accès à la technologie, de façon à combler le retard et l'écart par rapport aux pays développés.

5. Tenant compte du taux de chômage élevé dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne, en particulier parmi les groupes vulnérables tels que les jeunes, les femmes, les réfugiés et les migrants, ainsi que de l'évolution du marché du travail provoquée par la révolution numérique et l'émergence de projets d'intelligence artificielle, reconnaît l'importance cruciale des initiatives en matière de création d'emplois, d'éducation, d'alphabétisation numérique et de formation, émanant des entreprises, des États membres et des principaux acteurs internationaux.